

15

REPÚBLICA DE CHILE
 GOBIERNO
 REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 92/27531
 A: 25 NOV 92

P.A.A. R.C. F.W.M.
 C.B.E. ARCHIVO P.I.V.
 M.T.O. E.D.E. J.R.A.
 N.Z.C.

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Henriette Iracabal (Chilena)
 Autobiola 31.
 6280 Gerpennes
 Belgique

X un año
 en Bélgica.

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

BERNAIR Sophie.
Rue Guy des manoirs, 47.
6662 TARCENNE



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

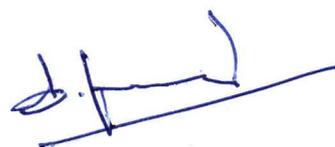
Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Danièle DEMANET
92, rue des combattants
5621 HANZINNE

BELGIQUE



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

BAYOT Daisy
8, Rue Albert Beynart
6980 Courmies
BELGIQUE

Bayot

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sabrina Nassari
13 rue des Billeuls
6120 Nafinnes.
Belgique.

Nassari

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Gornet Régis
48 rue de malines
5651 Thy - Le - Bateau
Belgique.

Régis Gornet

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sheeren David 58B, avenue Reine Astrid 6280 Gespines



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Auripe Borely

8, les allées 5660 Bouvion

Auripe

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



BOMBLED. Christophe.

3, Rue de la Gare.

5630 CERFONTAINE.

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Tondus Anne
3, rue bas d'Hymnée
6280 Gorpennes
Belgique

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Lorato Sandra
26, allée Dormaleau
6280 Gerpinnes

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

MARCELLE TIERRE 2 Rue de Chatelet 6280 Gespimex
Affinet BELGIQUE

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Nolard Dany
77 Rue Rosinbois Biesme
5640 Mettet

Nolard Dany

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Porignaux Véronique 10 rue de la vallée
Porignaux 6280 Sepinnes
Belgique

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

DUBOIS ARTHUR
RUE BENNE BRULÉE 99
5621 - MONIALME

